

Webinaire d'information sur la tarification incitative

29 septembre 2026



LES INTERVENANTS



Aurélie TUPEK

*# Chargée d'études observation économique,
ORDIF*



Grégory FAUVEAU

*#Responsable du pôle
Economie Circulaire et Déchets,
ADEME Île-de-France*



Damien ANTOINE

*# Chargé de mission économie circulaire et déchets,
Région Île-de-France*



Emmanuelle RONDEAU

*# Responsable d'opérations,
CITEO*

OBJECTIFS DU WEBINAIRE

 **Connaitre les principes et les intérêts de la mise en place d'une tarification incitative**

 **Avoir une vision de la situation francilienne et de son potentiel de développement de la tarification incitative**

 **Connaitre les prérequis avant de se lancer**

 **Quels accompagnements et soutiens financiers ?**

TARIFICATION INCITATIVE : PRINCIPES & INTÉRÊTS



RAPPEL DES POSSIBILITÉS ACTUELLES DE FINANCEMENT DU SERVICE

Plusieurs financements possibles du SPPGD

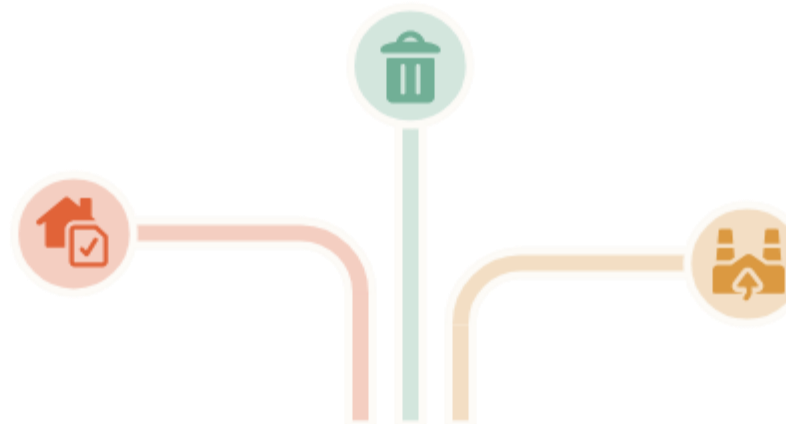
Les collectivités territoriales doivent supporter des charges inhérentes à l'exécution de leur **compétence « déchets »**. La différence entre les charges et produits constitue donc un « reste à financer » dénommé communément **« coût aidé »**.

Afin de lever des contributions auprès des agents économiques composant leur territoire pour financer la compétence :

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
Fournit un financement stable mais déconnecté de l'utilisation du service.

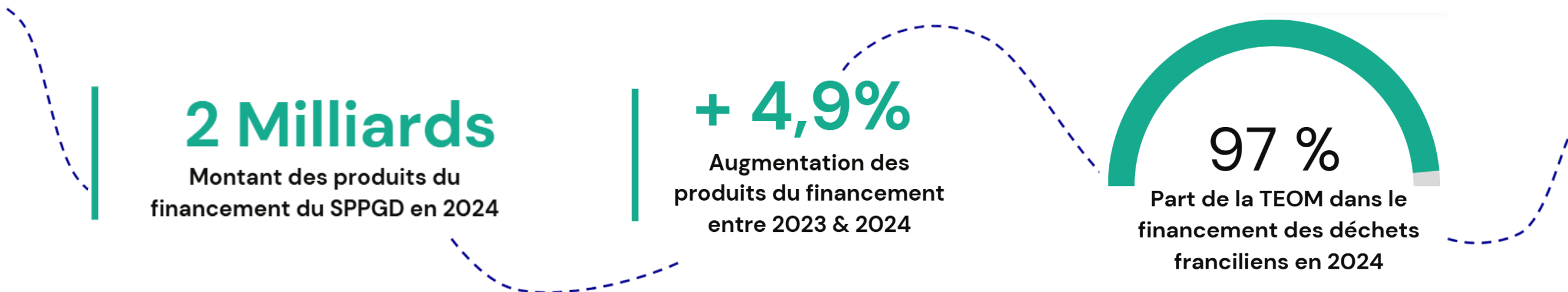
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
Payée par le producteur de déchets, lie le financement à l'utilisation du service

Redevance spéciale pour les déchets assimilés
Cible les entreprises pour financer la gestion des déchets spécifiques.



RAPPEL DES POSSIBILITÉS ACTUELLES DE FINANCEMENT DU SERVICE

Etat des lieux du financement francilien en 2024



2 Milliards

Montant des produits du
financement du SPPGD en 2024

+ 4,9%

Augmentation des
produits du financement
entre 2023 & 2024

97 %

Part de la TEOM dans le
financement des déchets
franciliens en 2024

Une évolution constante en lien avec **l'augmentation des coûts** du service public

Des financements incitatifs représentant **moins de 1% du financement** en région Île-de-France

LE PRINCIPE DE LA TARIFICATION INCITATIVE (TI) :

On parle de TI quand la redevance (REOM) ou taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) inclut une part variable en fonction de la quantité de déchets produite et, en particulier de la quantité d'OMR (principal flux des déchets des ménages)

Faire payer les usagers selon les quantités de déchets qu'ils produisent.

Tarification incitative



Part fixe



Abonnement au service (collecte, traitement des déchets ménagers, gestion de déchèterie, etc.). Cette part peut être proportionnelle au nombre de personnes dans le foyer ou au volume du bac



Part variable



Nombre de levées de bacs OMR

ou

Nombre d'ouvertures de bornes OMR

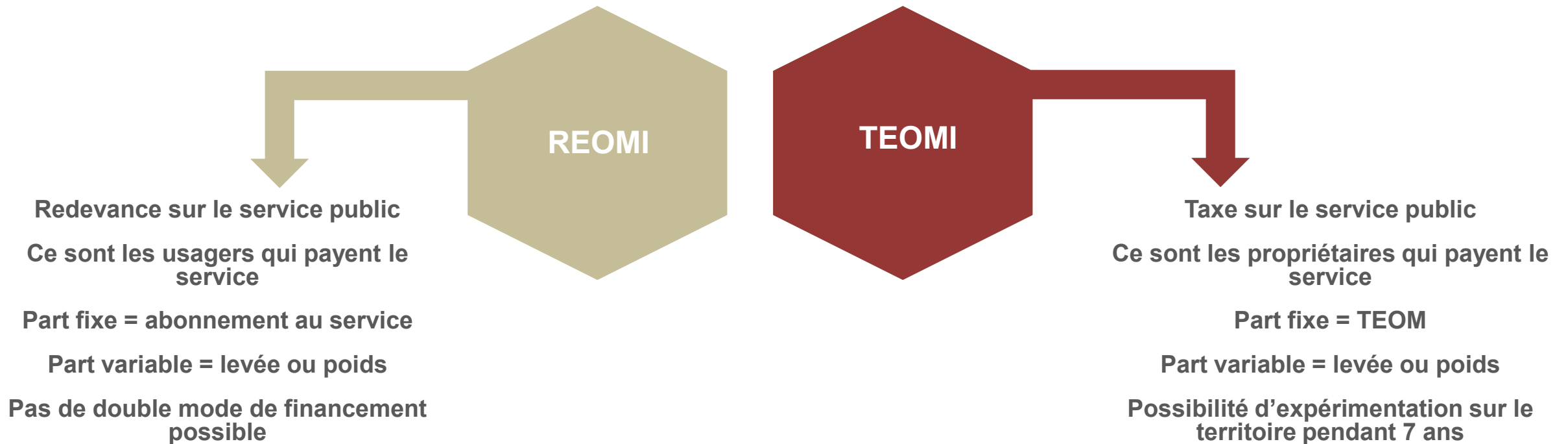


Envoi des données dans une base centralisée



Volume ou du poids du bac OMR

RAPPEL DES CONDITIONS ACTUELLES DE DÉPLOIEMENT DE LA TI



IMPACTS OBSERVÉS DE LA TARIFICATION INCITATIVE

- › Diminution de la production de déchets (baisse de 20 à 50 % des OMR)
- › Valorisation des déchets à travers le tri à la source (compostage, tri CS et verre)
- › Augmentation la collecte des déchets recyclables
- › Maîtrise des coûts du service des déchets

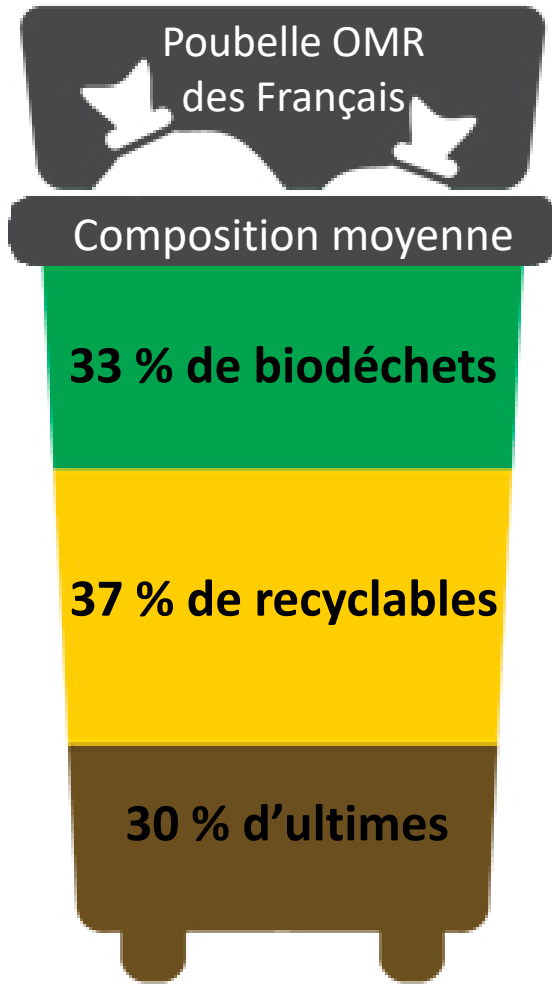


	En tarification incitative	Sans tarification incitative
Baisse des coûts de la gestion des déchets* ➡	97 €/hab.	119 €/hab.
Réduction du poids des déchets (OMR)* ➡	116 kg/hab.	200 kg/hab.

*données 2023 (collectivités en milieu rural, mixte rural et mixte urbain)



COMPOSITION DE NOS ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS (OMR)



D'énormes marges de progrès :
plus des 2/3 des déchets jetés en OMR n'ont rien à y faire

(dont 11 % produit alimentaire non consommé, 5 % de déchets verts...)

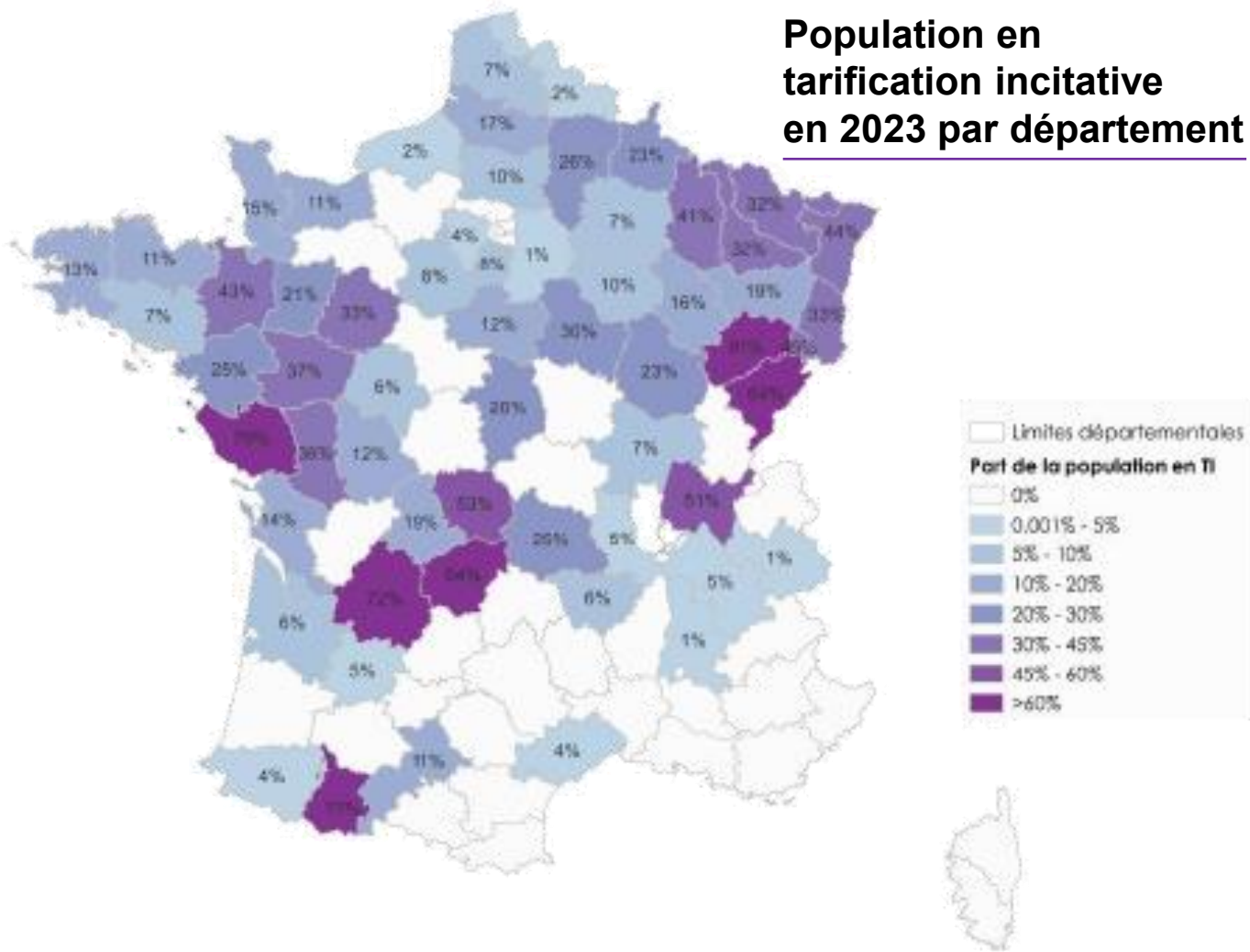
(dont 26 % papiers et emballages, 4 % emballages plastiques hors bouteilles/flacons, 4 % textiles, 3 % autres – bois, cartons, métaux...)

(dont 14 % textiles sanitaires, 5 % plastiques)

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ÉTAT DES LIEUX



LES OBJECTIFS DE DÉPLOIEMENT DE LA TI



Loi TECV du 17 août 2015 :

15 millions d'habitants

couverts par une TI en 2020

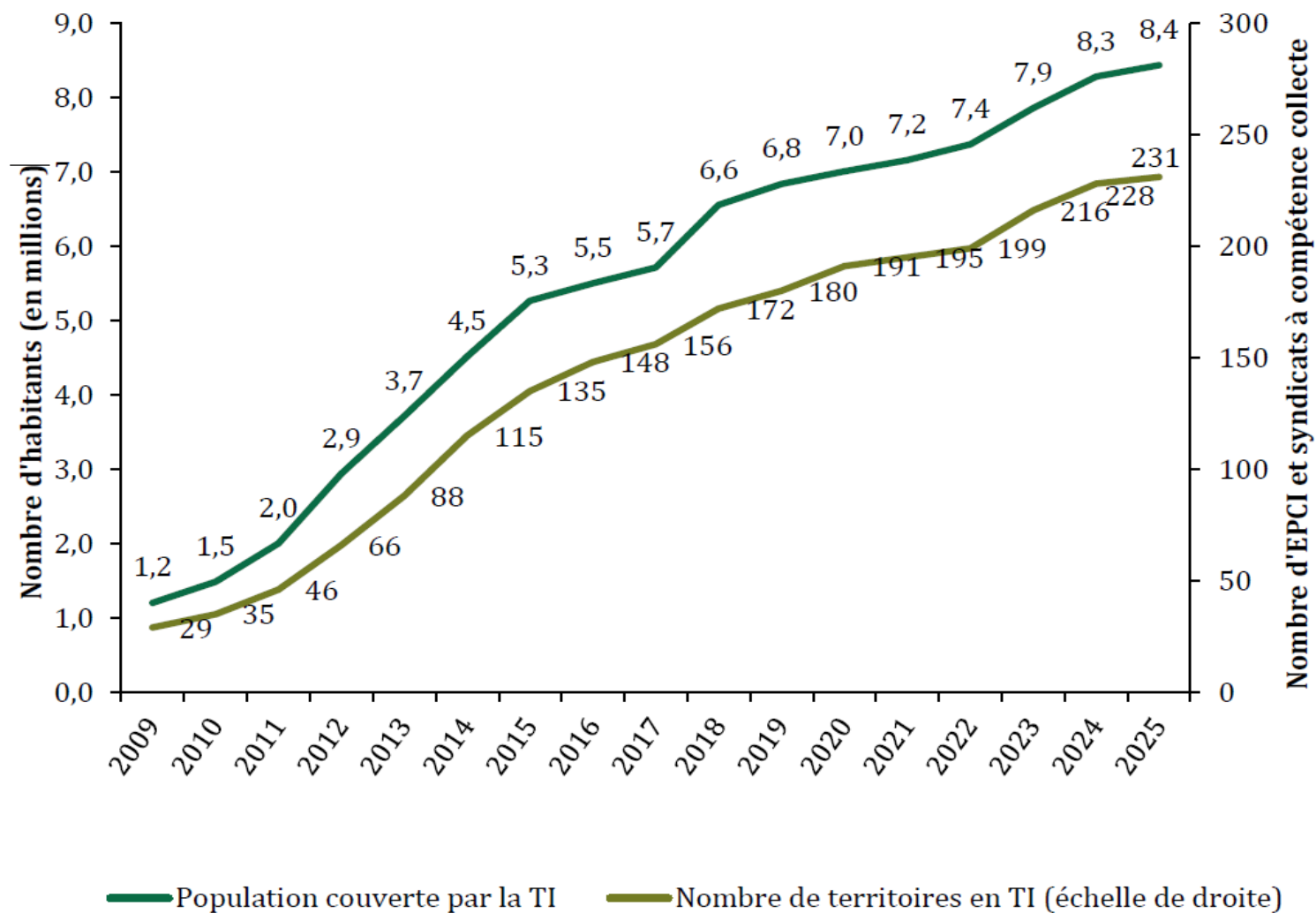
25 millions d'habitants en 2025

En 2025 :

- **231 collectivités en TI**
(36 en TEOMI et 195 en REOMI)
- **8,4 millions d'habitants concernés**
- **Trois régions principales :**
 - Pays de la Loire
 - Grand Est
 - Bourgogne-Franche-Comté

LES OBJECTIFS DE DÉPLOIEMENT DE LA TI

Evolution du nombre de territoires et d'habitants effectivement couverts par la Tarification Incitative



Source ADEME, graphique rapport IGF-IGEDD 2026

LES OBJECTIFS DE DÉPLOIEMENT DE LA TI

100 % des territoires engagés dans une étude de faisabilité de la mise en place d'une TI en 2025

En 2025

**30% des collectivités sont en étude
40% de la population / 4,8 M hab.**



>> dynamique lancée

Objectifs TI

2025 : 1,8 M hab. en TI / 15% de la population

2031 : 3,6 M hab. en TI / 30% de la population

En 2025

~ 1,6% de la population ~ 200 000 hab.

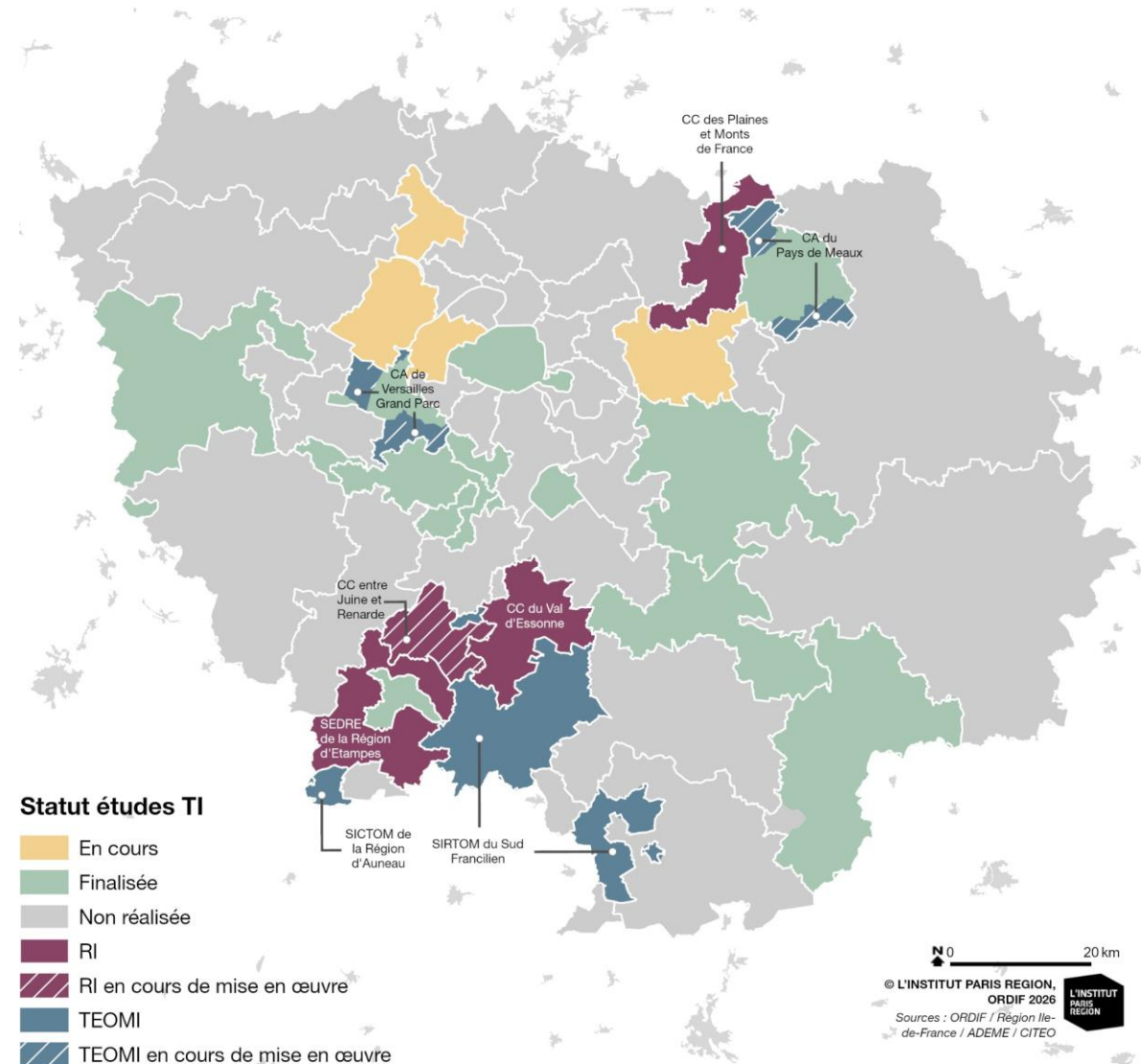
6 collectivités concernées



2 collectivités en cours de déploiement

~ 130 000 hab

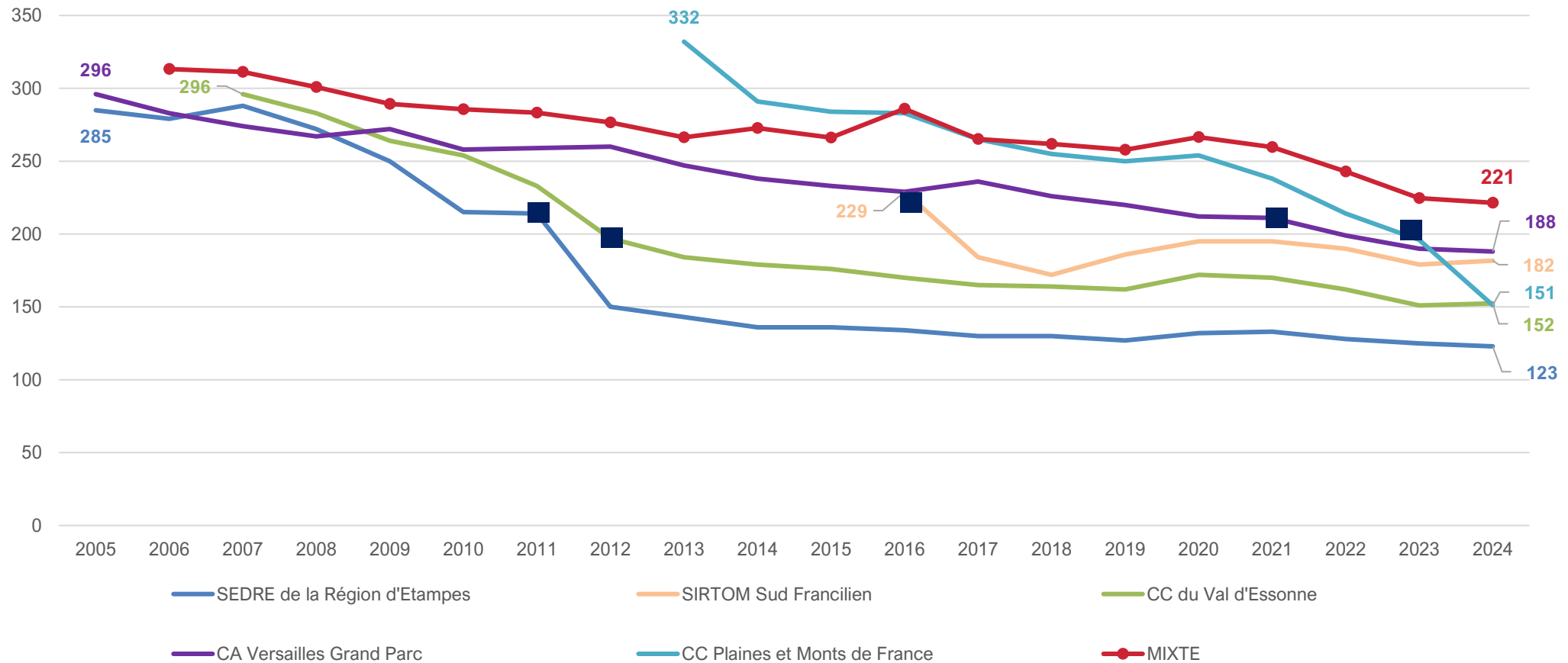
Etat des lieux du déploiement de la tarification incitative
en Île-de-France au 1er mars 2026



PERFORMANCES DES EPCI EN TI EN ILE-DE-FRANCE



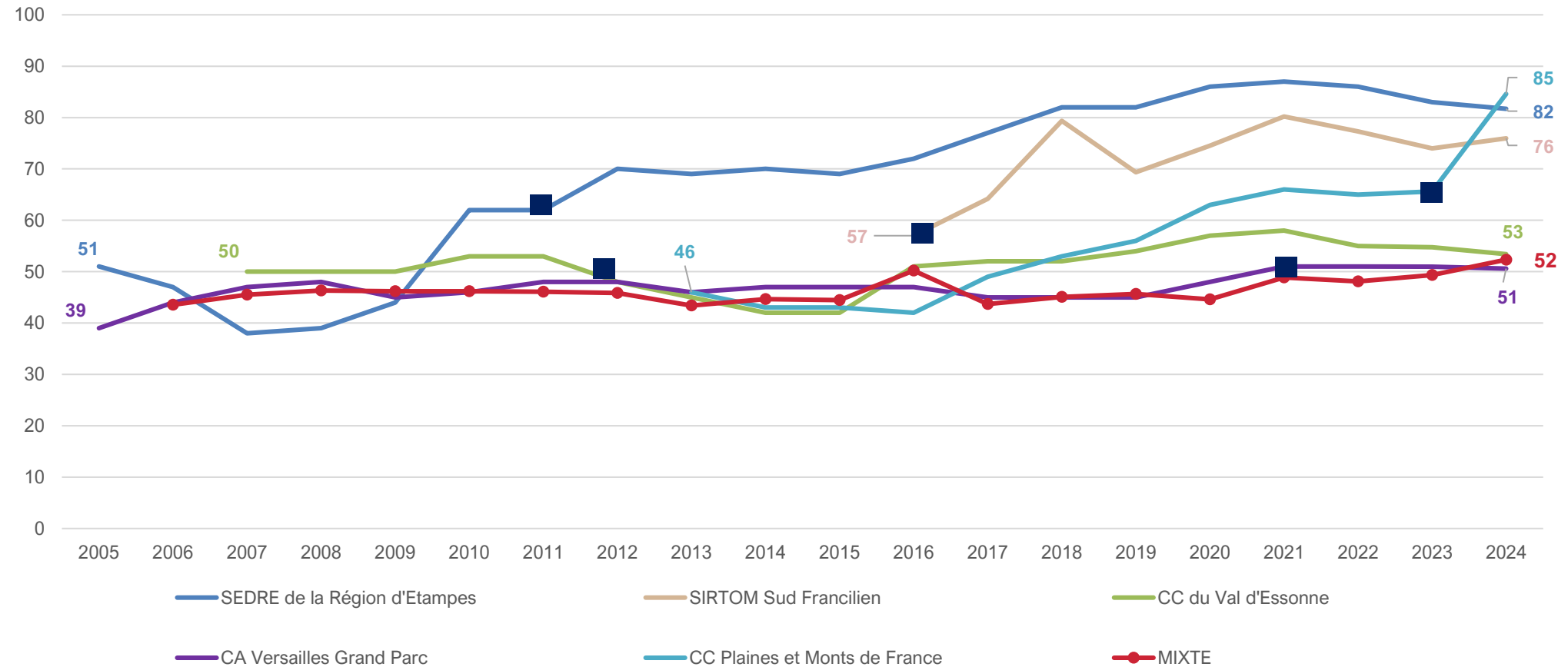
Evolution du ratio de collecte des OMR



PERFORMANCES DES EPCI EN TI EN ILE-DE-FRANCE



Evolution du ratio de collecte des Emballages/Papiers





EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

- **Article 150 LF 2024** :

- Possibilité d'instauration partielle de la TEOMi sans limitation de durée dans les communes dont le taux d'habitat collectif est de 20% maximum

S'applique de façon stricte :

Toutes les communes de moins de 20% d'hab. collectif en TEOMi

Aucune commune de plus de 20% d'hab. collectif en TEOMi

Possibilité d'application partielle (ou « expérimentation ») pendant 7 ans maintenue

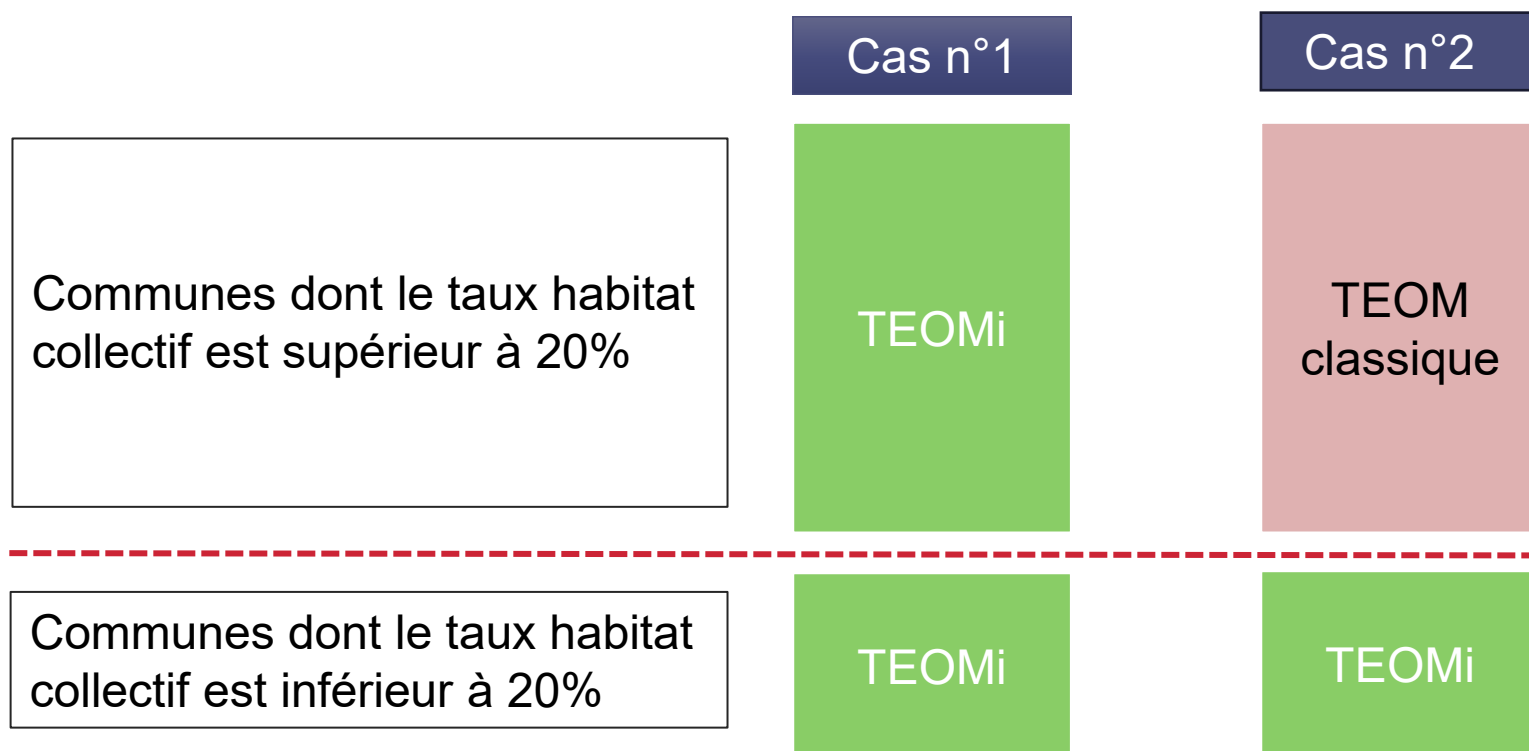


En cas de fusion, possibilité de maintenir la cohabitation des modes de financement antérieurs sans limitation de durée

EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES



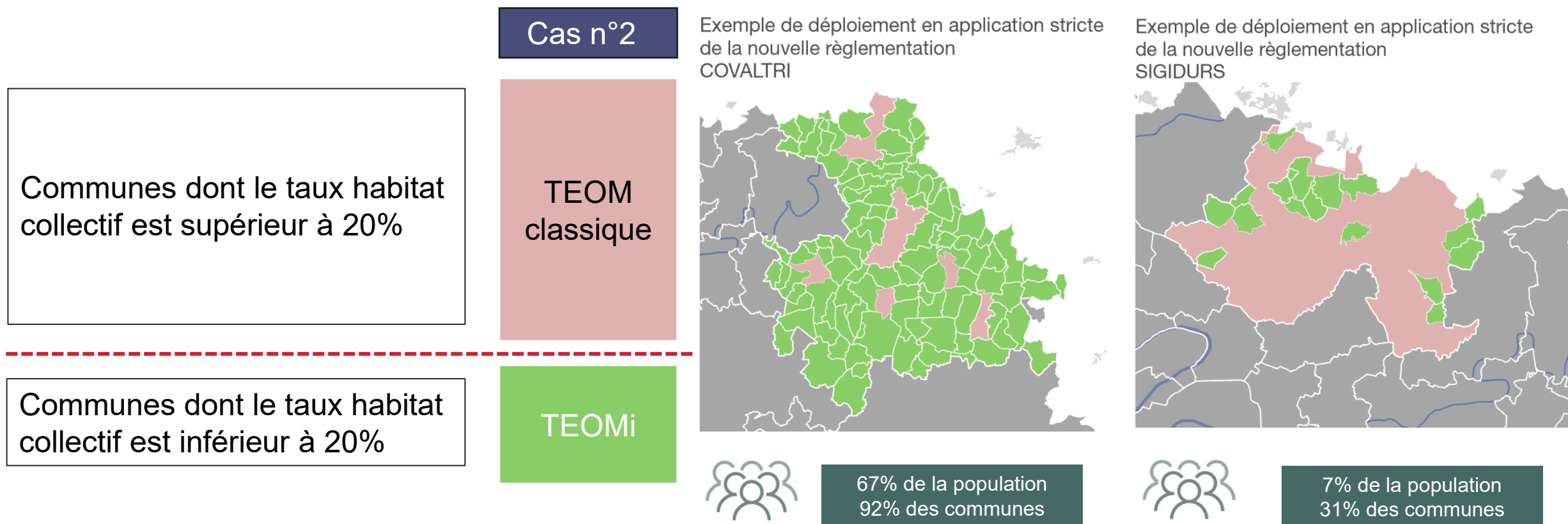
Schéma application partielle TEOMi sans limitation de durée – seules 2 configurations possibles



EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES



Schéma application partielle TEOMi sans limitation de durée – seules 2 configurations possibles

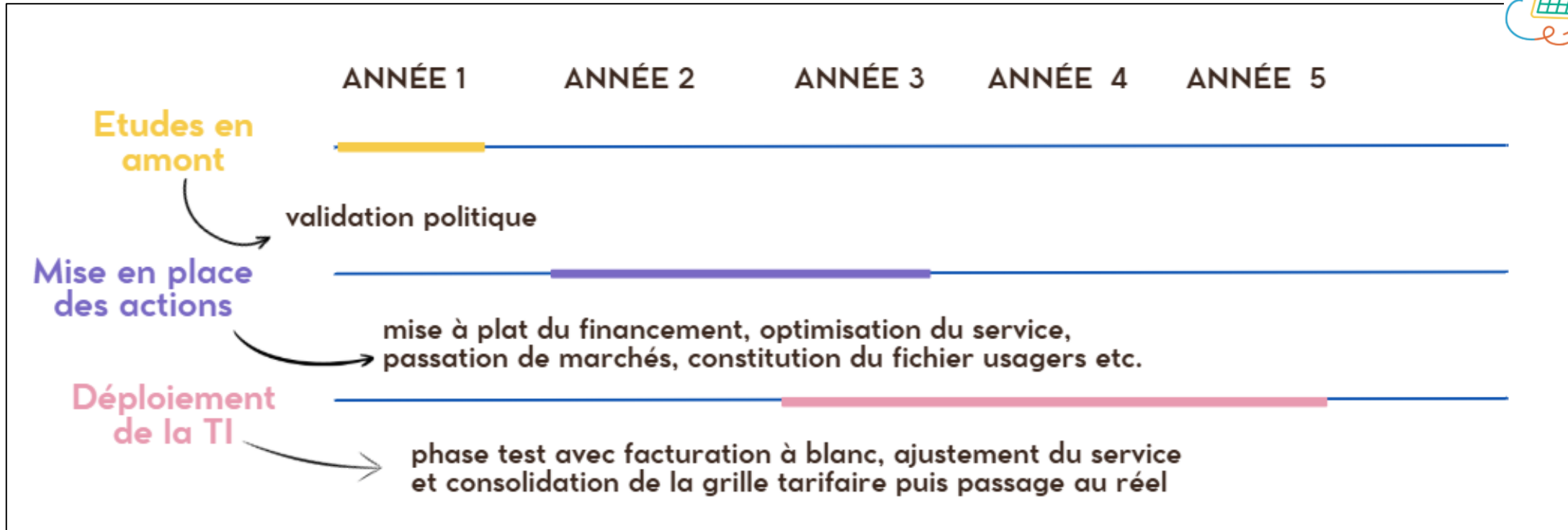


TARIFICATION INCITATIVE : QUELS PRÉREQUIS ?



TI : QUELS PRÉREQUIS ?

Un planning prévisionnel de mise en œuvre de la TI ...

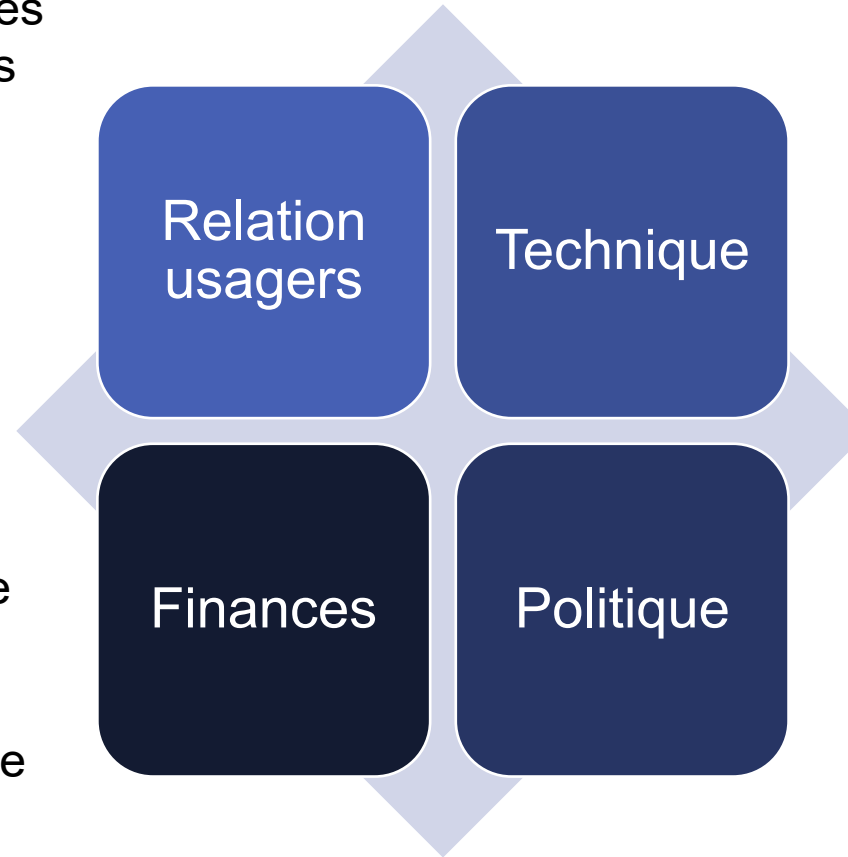


... consolidé par le déploiement de pré-requis

CLÉS DE RÉUSSITE D'UN PASSAGE À LA TI

- Transparence sur les performances et les coûts (matrice)
- Communication continue

- Très bonne maîtrise des coûts et leur évolution
- Grille tarifaire simple et cohérente



- Véritable projet de modernisation du service Déchets
- Calendrier raisonnable

- Portage par l'ensemble des services et les élus

Les prérequis : 10 recommandations du PRPGD pour mettre le cap sur la TI



1. Poursuivre et accompagner les **actions de prévention** des déchets afin de proposer aux habitants des alternatives (sur la durée) permettant de réduire les quantités de déchets qu'ils présentent à la collecte (**PLPDMA**) ;
2. Poursuivre les actions de **lutte contre les dépôts sauvages** ;
3. Lancer une **étude de faisabilité de la TI** dans une logique d'optimisation globale et prospective des dispositifs de collecte : diagnostic territorial pour adapter le service aux spécificités territoriales et intégrer la question du tri à la source des biodéchets dans le cadre de la refonte du SPGD ;
4. **Partager les retours d'expériences de Tarification Incitative**, notamment en milieu urbain dense ;
5. **Mettre à jour le règlement de collecte et la RS** (étapes intermédiaires à la mise en place de la TI, limite du service public)

Les prérequis : 10 recommandations du PRPGD pour mettre le cap sur la TI



6. **Sensibiliser et former les élus** au déploiement de la TI
7. **Communiquer auprès des habitants sur l'intérêt et les bénéfices** de la Tarification Incitative;
8. **Favoriser l'innovation incitative** en ayant recours aux **nudges et feedback** ;
9. **Associer les acteurs des quartiers d'habitats collectifs** le plus en amont possible (gardiens d'immeubles, syndicats de copropriétés, bailleurs, association de locataires, associations de quartier, habitants...) pour définir les modalités de déploiement en habitat collectif les plus adaptées
10. **Débuter par des zones d'expérimentations** puis étendre la démarche à l'ensemble du territoire;

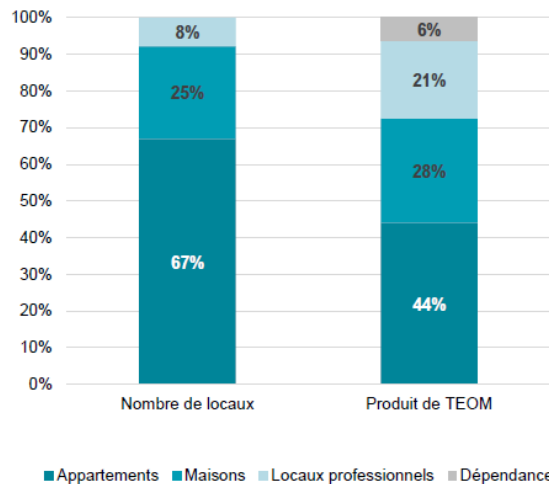
AUTRES LEVIERS À MOBILISER EN AMONT DE LA TI

CONNAITRE LA COMPOSITION FISCALE DU TERRITOIRE

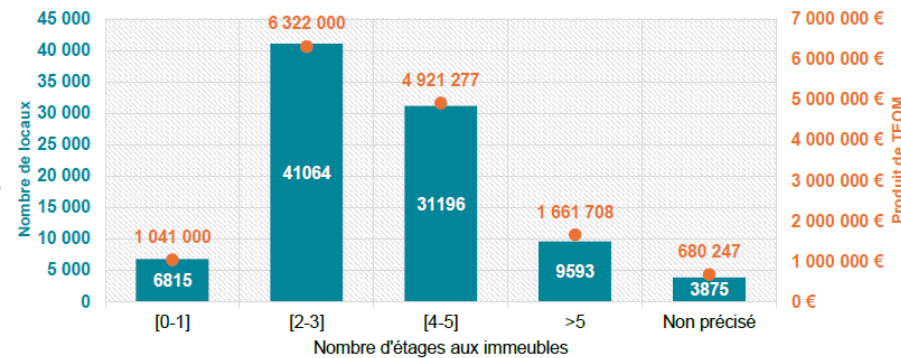
› Analyser les fichiers fonciers pour déterminer la part des professionnels et les montants de TEOM payés

→ Fiche transmise par l'Institut Paris Region

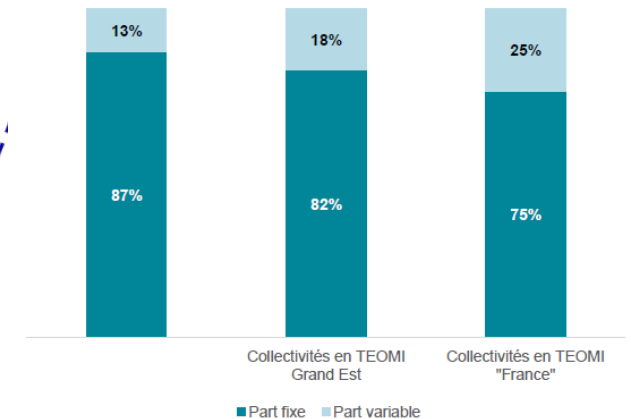
Répartition de la TEOM par type de locaux en 2024



Répartition des appartements et de leur montant de TEOM selon le nombre d'étages des immeubles en 2024



Répartition de la TEOM entre part fixe et part variable en 2024



<https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/financement-du-service-public-des-dechets-vers-plus-de-transparence/>

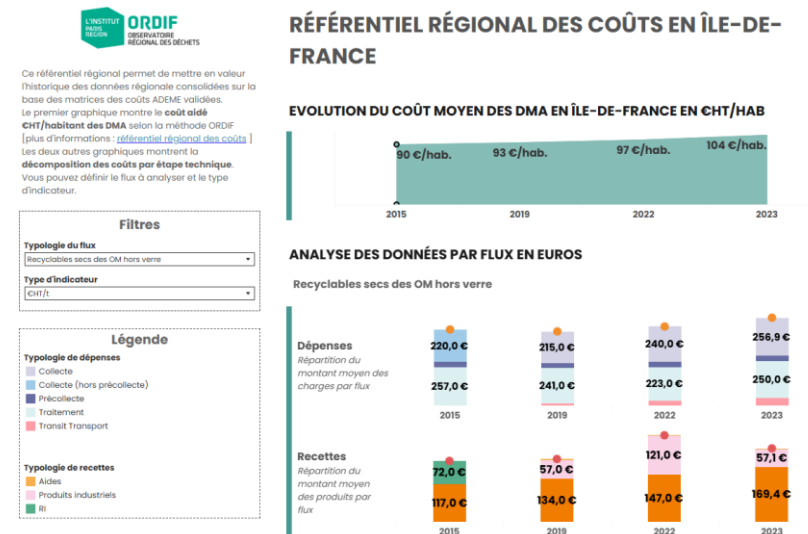
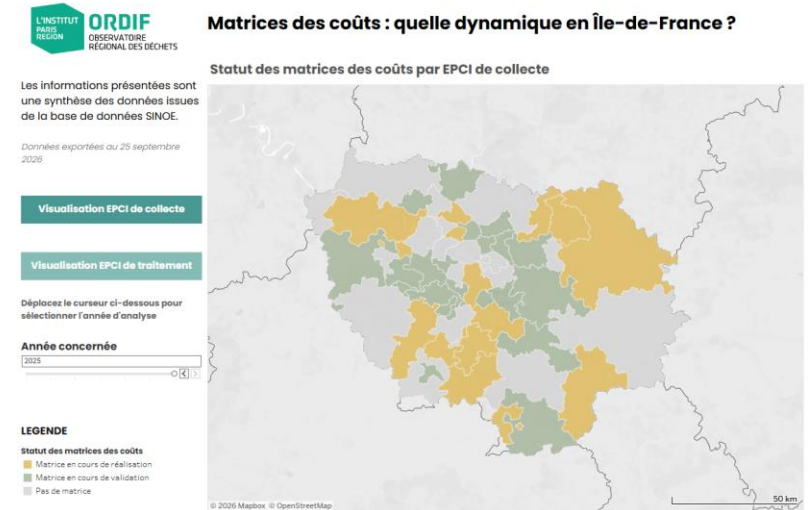
AUTRES LEVIERS À MOBILISER EN AMONT DE LA TI

CONNAITRE LE COÛT DE SON SERVICE

- › Besoin de connaître, suivre et anticiper l'évolution des coûts du service
- › Permet de mieux dimensionner les possibilités et l'impact du passage en TI
- › Dans le cadre de la TI : Nécessité d'actualisation annuelle pour la grille tarifaire

OUTILS → La matrice des coûts réponds à ce besoin

<https://www.ordif.fr/enquetes-en-cours/couts-une-dynamique-pour-mieux-piloter-son-service-public-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets/>

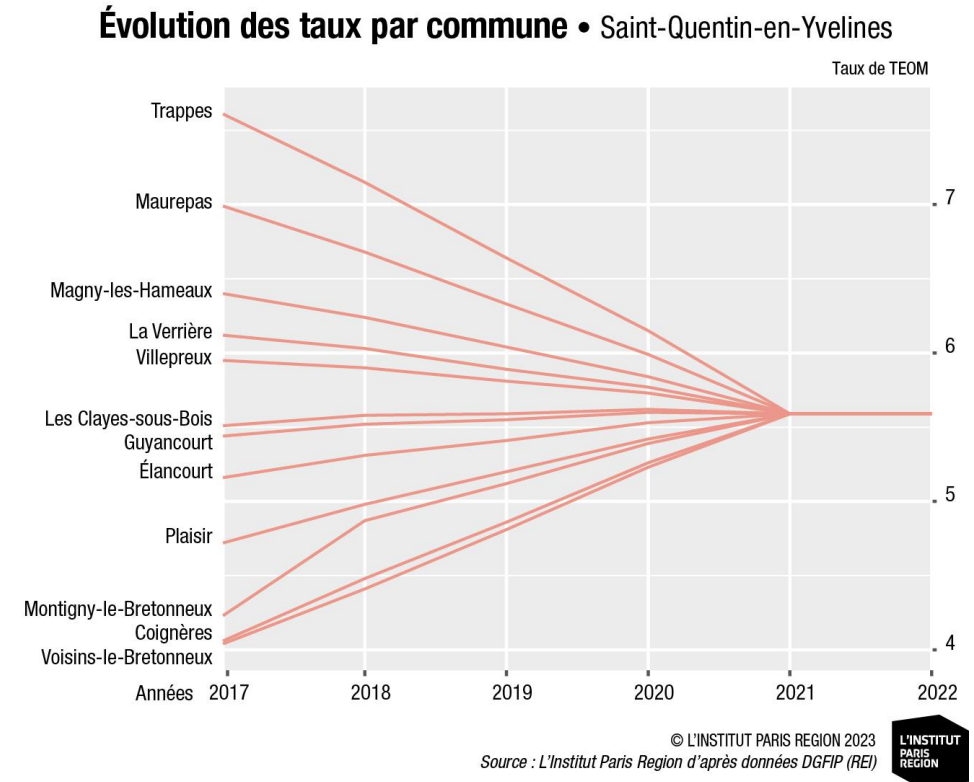


AUTRES LEVIERS À MOBILISER EN AMONT DE LA TI

HARMONISER LE TAUX DE TEOM

- › Attention à la communication sur le coût du service
- › Nécessité d'avoir un taux de TEOM harmonisé au préalable pour s'engager pour éviter d'avoir des effets d'augmentation en parallèle au projet de tarification incitative
- › Permettra de déterminer une grille tarifaire cohérente

Exemple de processus d'harmonisation des taux



AIDES ET ACCOMPAGNEMENTS EN ÎLE-DE-FRANCE



DES ACCOMPAGNEMENTS OPÉRATIONNELS EN RÉGION

La Région Île-de-France, l'ADEME, l'ORDIF et CITEO, suivent et participent à la dynamique de déploiement de ce mode de financement. En plus des aides financières proposées par la Région Île-de-France et l'ADEME, plusieurs événements sont régulièrement organisés pour permettre le retour d'expériences sur le sujet entre collectivités franciliennes, mais aussi permettre de répondre aux interrogations des collectivités quant au déploiement sur leurs territoires.



WEBINAIRES

Ces webinaires d'information ont pour but de rappeler les enjeux autour de la TI, de mettre en valeur les expériences et de faire des points d'étape sur les évolutions réglementaires



VISITES APPRENANTES

Journées à destination des élus et directeurs de l'ensemble des EPCI franciliens à compétence collecte et traitement.
Elles sont l'occasion de partager concrètement les bénéfices de la mise en place de la TI et des accompagnements possibles pour y parvenir.



JOURNÉES D'ÉTUDES

Ces journées ont pour objectif de travailler de manière pratique sur les données techniques, économiques et financières des territoires et de mesurer les impacts de la mise en œuvre d'une TI mais aussi de bénéficier de retours d'expériences.

Plus d'informations
<https://www.ordif.fr/enquetes-en-cours/tarification-incitative-objectif-36-millions-de-franciliens-en-2031/>

Accompagnements techniques de l'ADEME

Animation du **réseau national** des Collectivités en TI et en cours de mise en œuvre de la TI

- Journées d'échanges nationales et régionales
- Espace collaboratif dédié

Ressources documentaires téléchargeables

- Centre de ressources Economie Circulaire de l'ADEME (ex OPTIGEDE) :
<https://economie-circulaire.ademe.fr/tarification-incitative>
- Librairie ADEME : <https://librairie.ademe.fr/>
- Expertise ADEME : <https://expertises.ademe.fr/>

Trouver des informations, cahiers des charges, guides et retours d'expérience, information vers les financements ...



Réunion de sensibilisation au SMITOM Nord 77



La connaissance des coûts du SPGD

Pour aider les collectivités franciliennes à suivre les coûts liés à leur service public de gestion et de prévention des déchets (SPGD), l'ADEME propose :

- **Des Formations gratuites**

- **Au remplissage de la matrice des coûts** (2,5 jours)
[https://formations.ademe.fr/\[...\]/Maîtriser-la-matrice-des-couts](https://formations.ademe.fr/[...]/Maîtriser-la-matrice-des-couts)
- **A l'exploitation et la valorisation** (e-learning 0,5 jours)
[https://academie.ademe.fr/\[...\]/exploitation-et-valorisation-des-donnees-matrice-des-couts](https://academie.ademe.fr/[...]/exploitation-et-valorisation-des-donnees-matrice-des-couts)

- **Des outils**

Le fichier automatisé de remplissage de la matrice et le fichier « évolution » (fourni à chaque matrice validée) qui permet de compiler les **indicateurs** clés et les **comparer** avec les années antérieures et avec ceux des collectivités de même typologie.

Une vidéo explicative du fichier évolution : <https://www.dailymotion.com/video/x9fvxu6>

- **Un accompagnement gratuit au remplissage et à l'exploitation des matrices** (depuis 2021) :

- Aide au remplissage et à l'analyse de matrices
- Restitution individuelle aux élus avec échange sur les pistes d'optimisation
- Journée d'analyse entre collectivités par département/syndicat de traitement

MATRICE
DES €OÛTS

Le bureau d'étude
Elcimaï environnement,
en collaboration étroite
avec **l'ORDIF**,
a été mandaté par **l'ADEME**
pour l'accompagnement
au remplissage.

matrice.IDF@elcimaï.com

Tel : 04 37 45 29 28

La tarification incitative – aides financières

Type d'opération	Taux d'aide ADEME <u>maximum</u>
Etude de faisabilité	80 % (plafond à 100 K€)
Aide à la mise en œuvre de la tarification incitative	12 € par habitant (<i>population DGF</i>)
Investissements & équipements	60 %
Information individuelle	5 € par habitant (<i>population DGF</i>)

Contact ADEME : alizee.destombes@ademe.fr

Candidature : Plateforme agir



[https://agirpourtatransition.ademe.fr/\[...\]/economie-circulaire-collectivites](https://agirpourtatransition.ademe.fr/[...]/economie-circulaire-collectivites)


Etude préalable à l'instauration de la TI

Deux cahiers des charges types proposés par l'ADEME (TI seule ou TI et tri à la source des biodéchets).

Mise en œuvre de la TI

Soutien à l'élaboration du fichier de suivi, à la communication, au pilotage du projet, au test de la grille tarifaire, etc.

Investissements pour l'individualisation du service

Pour les équipements nécessaires à la mesure de la consommation individuelle du SPGD par les usagers (puces, logiciels, badges, etc.)

Mise en œuvre de l'information individuelle

Première étape d'individualisation du service avant mise en relation éventuelle avec la tarification (fichier de suivi, communication, ...)

Pour les aides à la **mise en œuvre**, la **matrice des coûts N-1 ou N-2** devra être **validée**.

Offre ADEME aux collectivités d'Ile-de-France

Vos contacts

Déchets des collectivités et **RRR**
+ Déchets économiques (BTP, DAE,
centres de tris déchèteries pros).

- mohamedou.ba@ademe.fr

Biodéchets, tarification incitative,
accompagnement des collectivités

- alizee.destombes@ademe.fr

Réemploi (acteurs éco.), recyclage,
biodéchets (professionnels) :

- chloe.monti@ademe.fr

Eco-conception, Economie de la
fonctionnalité (EFC)

- valerie.plet@ademe.fr

Ecologie industrielle territoriale (EIT),
relais et partenaires

- gregory.fauveau@ademe.fr

Vos aides

- Soutien aux **études**
de 60 à 80% d'aide max.
- Soutien aux **investissements**
(jusqu'à 60 % d'aide)

Selon les thématiques,
soutien aux actions de
sensibilisation (animation,
communication, formation
et petits investissements liés)



Demandes d'aide au
fil de l'eau ou via AAP
sur la plateforme agir

[https://agirpourlatransition.ademe.fr/
\[...\]/economie-circulaire-collectivites](https://agirpourlatransition.ademe.fr/.../economie-circulaire-collectivites) ➡

Vos offres complètes



Élus
pour
agir

LE RÉSEAU DES ÉLUS RÉFÉRENTS
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET ÉNERGÉTIQUE



Le Contrat Vert et Bleu (CVB)

→ Résumé global



Collectivités locales
(Communes, EPCI,
Syndicats...)

Objectif : Le contrat vert et bleu est un cadre d'engagement partenarial entre la Région Île-de-France et les communes et structures intercommunales qui portent un programme pluriannuel d'investissement concourant à la transition écologique de leur territoire.

Le contrat peut comporter **une ou plusieurs opérations** relevant de **l'un ou des trois axes** suivants :

- **Axe Biodiversité, renaturation et solutions fondées sur la nature** : Végétalisation des espaces urbains ; Restauration des milieux naturels terrestres ; Restauration des milieux aquatiques et humides
- **Axe Déchets et économie circulaire** : Réduction des déchets, amélioration des performances de tri et de recyclage matière et organique, renforcement du maillage des déchèteries et points de reprise, intégrer l'économie circulaire notamment dans l'aménagement
- **Axe Qualité de l'air, bruit et santé environnementale** : Amélioration de la qualité de l'air ; Protection contre les nuisances sonores ; Santé environnementale

Bénéficiaires :

- Communes
- EPCI, EPT
- Syndicats de communes / mixtes

Modalités :

- **Une ou plusieurs opérations** par contrat
- Plafond de subvention : **500 000 €** par contrat en investissement
- Taux : **50 %** des dépenses éligibles HT
- Minimum de 10 000 € sub / opération
- Un contrat possible tous les 3 ans (si opérations soldées)
- Cumul subventions publiques jusqu'à 80%

Candidater :

- Ouverture le **1^{er} juillet 2026**
- Dépôt continu sur mesdemarches.iledefrance.fr dépôt **avant démarrage projet** obligatoire
- Contact : cvb@iledefrance.fr
- [Page Web CVB](#)

Le Contrat Vert et Bleu (CVB)

→ Axe Déchets et économie circulaire



Collectivités locales
(Communes, EPCI,
Syndicats...)

Objectif : Apporter un soutien financier aux projets territoriaux d'investissement permettant d'agir sur la réduction des déchets, l'amélioration du tri et du recyclage ainsi que le développement de l'économie circulaire (y compris dans la construction et l'aménagement). Ces projets aidés visent **prioritairement** à :

Moins de déchets

Réemploi / réparation

Ex : création de ressourceries, ateliers de réparation, lieux/ plateforme de réemploi ..

Zéro plastique à usage unique

Ex : restauration et portage de repas zero plastique, renforcement du réseau de fontaines pour favoriser l'hydratation zero plastique

Lutte contre gaspillage alimentaire

Plus de tri et de recyclage

Biodéchets et déchets verts

Ex : optimiser la gestion des déchets verts (broyage, végétation,..), compostage de proximité, collecte des biodéchets, création /modernisation PF de compostage ...

Collectes sélectives et tarification incitative

Ex : renforcement des collectes sélectives " le tri partout et pour tous " (emballages, verre, textile, EEE ..), outils (IA, caractérisations, ..), tarification incitative, espace tri dans un CTM..

Déchèteries, centres de tri et points de reprise de déchets

Aménagement circulaire

Chantiers d'aménagement et de construction exemplaires

Ex : intégration de matériaux de réemploi et recyclage, dépose sélective exemplaire, taux de réutilisation des terres in situ ambitieux, opérations innovantes

Plateformes / mathériauthèques territoriales

Ex : plateforme de reconditionnement des matériaux, de recyclage des terres, etc...

Accompagnements et soutiens à la lutte contre les dépôts sauvages : **Fonds propreté**

SOUTIEN AUX PROJETS TERRITORIAUX DE LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

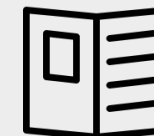


Jusqu'à 80 % des dépenses d'**investissement**
(Modulation du taux d'aide en fonction de la taille de la collectivité et de l'ambition du plan d'actions)

Agir sur un territoire avec un **plan d'actions multi-volets** :

- Etudes / **diagnostics** préalables
- Actions **préventives** :
 - ✓ **Travaux d'aménagement** (talus, mobilier urbain...)
 - ✓ **Moyens de protection** de zones sensibles (barrières, portiques...)
 - ✓ **Information** (panneaux...)
- Actions **curatives** :
 - ✓ **Moyens de collecte** (véhicule, pinces, équipements agents...)
- Actions de **verbalisation**
 - ✓ **Caméras et pièges photographiques**
 - ✓ **Terminaux** pour PV électronique
- Actions de **communication**

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/projets-territoriaux-de-prevention-et-lutte-contre-les-depots-sauvages-de-dechets>



Accompagnements et soutiens à la lutte contre les dépôts sauvages : **Fonds propreté**

SOUTIEN AUX DÉPÔTS D'AMPLEUR REGIONALE ET SUR TERRES AGRICOLES

Dépôts d'importance régionale ou issus de situations exceptionnelles (inondations, ...)



fonctionnement : 50 % des dépenses jusqu'à 100 000 €
investissement : 50 % des dépenses jusqu'à 200 000 €

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/resorption-des-depots-sauvages-de-dechets-dimportance-regionale-et-situations-exceptionnelles>

Prérequis au soutien :

- Disposer d'un diagnostic du dépôt et de son impact, avoir une maîtrise foncière ou un motif d'intervention si terrain privé
- Avoir engagé les procédures adaptées et sécurisé autant que possible le site
- Organiser une réunion avec les parties prenantes (services préfecture, département, EPCI...)
- Avoir un projet de réaménagement du site

Dépôts sur terrains agricoles

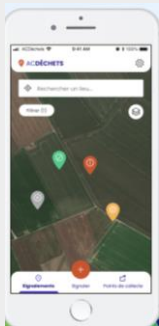
fonctionnement : 80 % des dépenses jusqu'à 5 000 € /an
investissement : 50 % des dépenses jusqu'à 10 000 € /an

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/resorption-des-depots-sauvages-de-dechets-sur-les-terres-agricoles>



ACDÉCHETS : l'outil régional pour lutter contre les dépôts sauvages

<https://acdechets.smartidf.services/>



Une application citoyenne de signalement des dépôts sauvages, et son interface de gestion associée pour les collectivités partenaires

Un guide interactif d'aide à la décision pour la verbalisation des dépôts sauvages par les maires

ACDÉCHETS c'est :

- ✓ Un accompagnement pratique et didactique adapté aux différentes situations rencontrées
- ✓ Des astuces juridiques ou pratiques
- ✓ Des matrices prêtes à l'emploi pour accompagner les démarches





CITEO

LA TARIFICATION INCITATIVE : LEVIER DE PERFORMANCE POUR LA COLLECTE SELECTIVE

29 septembre 2026

Citeo : éco-organisme sur la filière REP des emballages ménagers et papier

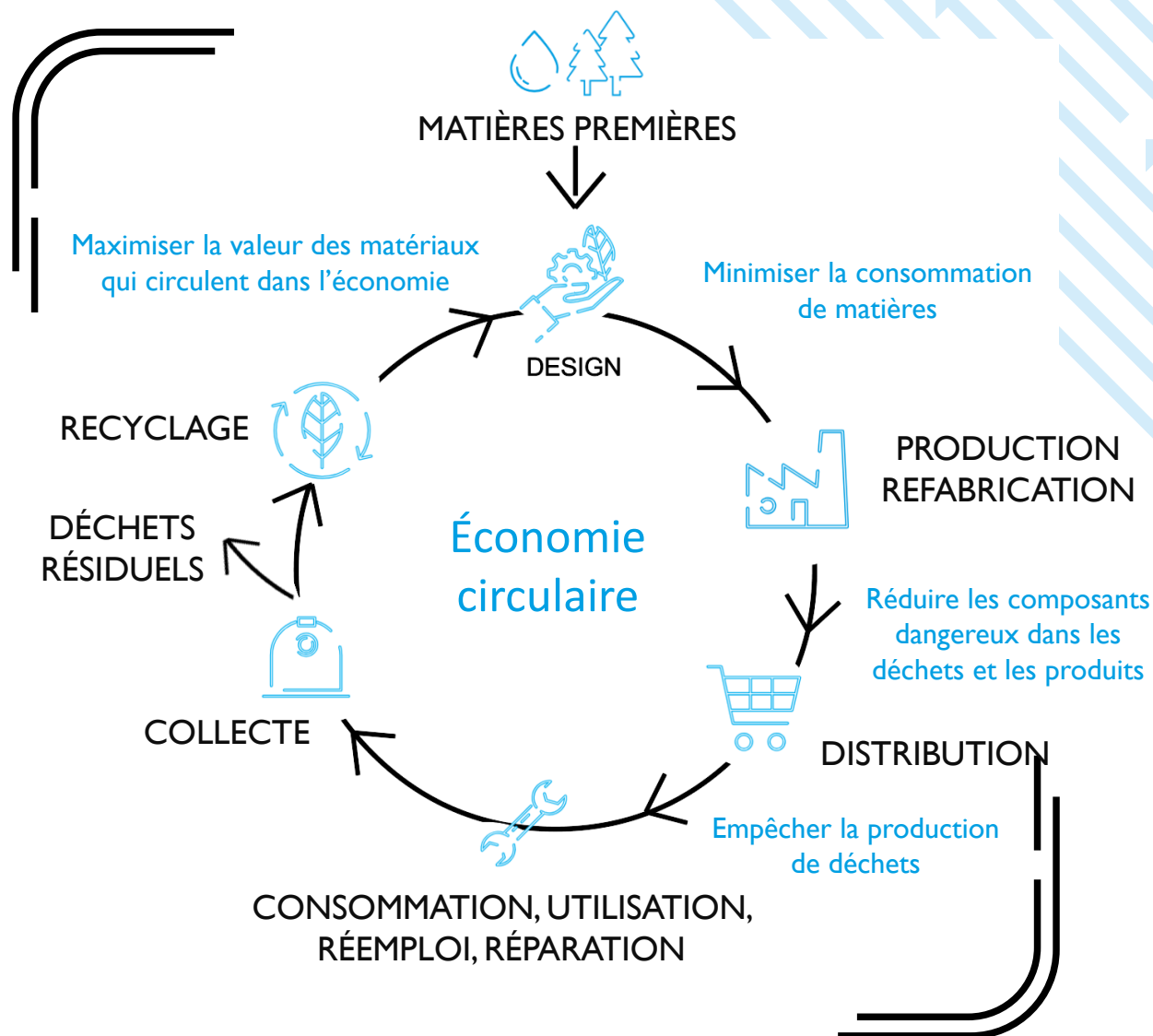
REP : Responsabilité Elargie du Producteur

La REP vise à minimiser l'utilisation des ressources et l'impact environnemental des produits et matériaux mis sur le marché.
Il en existe une 20aine en France.

Citeo :

Agréé jusqu'à fin 2029 sur la filière des emballages ménagers et papier
Notre mission : accélérer le développement de l'économie circulaire à travers la réduction, le réemploi et le recyclage.

3R



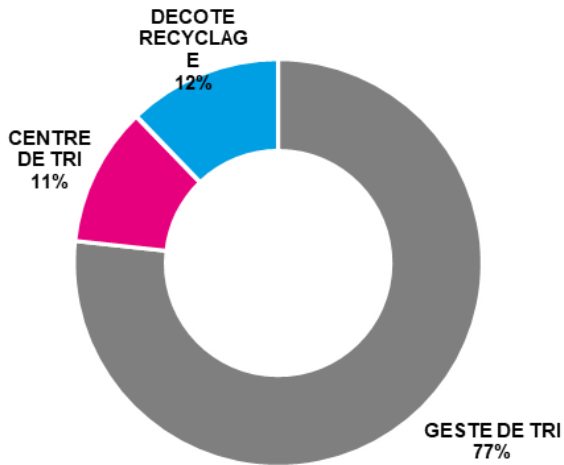
Objectifs de recyclage et levier

Des taux de recyclage 2030 très ambitieux

		Cible 2030	Trajectoire de progression
	Cartons	85%	✗
	Plastiques	55%	✗
	Alu	60%	✗
	Acier	80%	✓
	Verre	75%	✓

La trajectoire tendancielle de progression n'est pas suffisante pour 3 matériaux : plastique, carton et aluminium

Des pertes de tonnage recyclés majoritairement aux étapes collecte/pré-collecte



77% des pertes de tonnages recyclés se produisent principalement au niveau du geste de tri (collecte / hors foyer). Ce sont à ces étapes que les flux recyclables restent le plus souvent non triés.

La TI comme levier clé

77% des Français sont favorables au principe de la tarification incitative.

+40% d’emballages et de papiers triés avec la tarification incitative.

1 Français sur 10 ne s’estime pas informé sur le coût de la gestion des déchets et de sa facture.

LEVIER	DESCRIPTIF	IMPACT
 6. GÉNÉRALISER LA TARIFICATION INCITATIVE EN LEVANT LES FREINS	Réduire la quantité d’ordures ménagères et augmenter la collecte sélective en incitant les citoyens à mieux trier grâce à un système de facturation lié à la quantité des ordures ménagères produite par chaque foyer.	★★★★★ +4,7 pt de recyclage. Effet sur tous les matériaux



Les ressources à votre disposition

COLLECTE & TRI



2024/2025 COLLECTE SÉLECTIVE
ACCROÎTRE LA PERFORMANCE



Les Cahiers CITEO

« La tarification incitative, c'est une facture en plus pour l'usager, elle sera forcément mal accueillie. »

Faux ! Les usagers paient déjà sans forcément le savoir. C'est au contraire une opportunité de faire de la pédagogie sur le financement du service des déchets. Il y a une vraie demande des Français de devenir acteurs et de payer le juste prix, en lien avec les efforts qu'ils font.

La tarification INCITATIVE Pourquoi pas vous ?

Ancrez votre territoire dans l'économie circulaire !



CITEO
Devenez acteurs de votre territoire

Nos publications :
les cahiers de la collecte
le fascicule tarification incitative

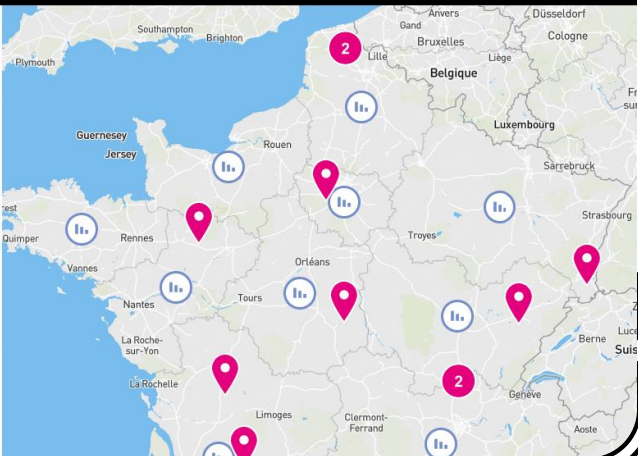
CITEO

Les initiatives pour l'économie circulaire dans les territoires

Thématique

- Déployer le geste de tri hors foyer
- Développer la tarification incitative x
- Développer le réemploi
- Étendre les consignes de tri à tous les emballages
- Harmoniser les consignes de tri
- Lutter contre les déchets abandonnés
- Mobiliser les citoyens
- Moderniser les centres de tri
- Optimiser la fréquence de collecte sélective
- Trier plus et mieux dans les villes

Porteurs de projet



La carte interactive des initiatives en territoire

<https://initiatives-territoires.citeo.com/>

Nous vous accompagnons financièrement selon 2 modalités

Pour votre collecte sélective

Un contrat-type Collecte Sélective
CITEO/Adelphé
pour soutenir les tonnes recyclées



chaque année

14,5€
par habitant et par an

952M€

versés aux collectivités en 2024

En option
pour soutenir
vos nouveaux projets

Appels à projet
ou appel à
manifestation d'intérêt



Jusqu'à **10€**
par habitant et par projet

320M€

versés aux collectivités
sur le précédent mandat

Exemples de projets TI
accompagnés en Ile de
France



Versailles**GrandParc**
communauté d'agglomération

Accompagnement 2026/2027
en cours de discussion
Contacter votre responsable des
opérations



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**



ANNEXES

Soutien régional – Zéro déchet et économie circulaire (associations et entreprises) et Budget Participatif Ecologique (BPE) (collectivités locales et associations)

Soutien aux Etudes

50% maximum des dépenses d'études et d'ingénierie

Plafond aide : **100 000 €**

Soutien aux investissements

35% maximum des dépenses d'investissement

Plafond aide : **250 000 €**

Consigne / vrac



Collecte / tri



Biodéchets



Déchèteries



Déchets chantiers



Unité de lavage



Recyclage



Restauration zéro plastique



Tarification Incitative



Réemploi / réparation



zerodechet@iledefrance.fr

Budget participatif

écologique

Dépenses

d'investissement

Jusqu'à 10 000€ d'aides

Vos contacts



Service Economie circulaire et déchets
zerodechet@iledefrance.fr

Anne-Sophie de KERANGAL
Cheffe de service
référente 75

anne-sophie.de-kerangal@iledefrance.fr
01.53.85.71.45 / 06.08.08.89.72

Damien ANTOINE
Chargé de mission EC et déchets
réfèrent 78 et 95

expert déchets ménagers et assimilés et biodéchets
damien.antoine@iledefrance.fr / 01.53.85.68.11

Anne BRISSET
Chargée de mission EC et déchets
référente 92

experte déchets REP, SREC
anne.brisset@iledefrance.fr / 01.53.85.78.17

Hélène COLOMBINI
Cheffe de projet PRPGD
référente 77

experte déchets d'activités économiques et dangereux
helene.colombini@iledefrance.fr / 01.53.85.56.42

Agnès NALIN
Chargée de mission EC et déchets
référente 93

experte déchets résiduels, déchets de chantier et dépôts sauvages
agnes.nalin@iledefrance.fr / 01.53.85.72.94

Céline COURBOULAY-BESNARD
Chargée de mission EC et déchets – référente 91

experte zéro plastique et réemploi
celine.courboulay-besnard@iledefrance.fr

Nina le DUC
Chargée de mission EC et déchets
référente 94

experte déchets de chantier
nina.le-duc@iledefrance.fr / 01.53.85.63.51

Zoulira BOUKHIMA
Assistante

zoulira.boukhima@iledefrance.fr / 01.53.85.56.38

Sandra MOHAMED
Gestionnaire administratif et financier
sandra.mohamed@iledefrance.fr / 01.53.85.76.06

Marie MAHYER
Gestionnaire administratif et financier
marie.mahyer@iledefrance.fr / 01 53 85 76 95

Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 1 53 85 53 85

